



Questions posées par la FSU 11 pour le CHSCT-SD Jeudi 7 mai 2020

1) Aspects sanitaires généraux

- Comme préconisé par un avis du CHSCTM, est-il prévu de tester les élèves et les personnels ?
- Comment garantir à tous les personnels et à tous les élèves la fourniture de matériels de protection par les autorités académiques en quantité suffisante ? Quelle planification pour l'organisation des achats et le réassort, pour l'organisation et la gestion des stocks ? Qui se charge de la distribution et selon quelles modalités ? A-t-on tenu compte des probabilités de forte chaleur (qui impliquent de changer plus régulièrement de masque) ?
- Comme indiqué dans les protocoles sanitaires, les personnels doivent être informés et formés aux règles sanitaires et aux gestes barrières avant la réouverture des établissements et services (Comment met-on un masque ? Comment l'enlève-t-on ? ...) . Qu'est-il prévu ?
- Comment former et informer les personnels au protocole appliqué en cas de cas suspect ou d'un cas avéré d'un personnel ou d'un élève ? Comment isoler un élève au sein d'une école ?
- Si les parents fournissent des masques, comment peut-on s'assurer qu'ils sont conformes ou qu'ils ont été lavés suivant la norme ?
- La question de la responsabilité, morale, mais aussi éventuellement civile et pénale des différents acteurs en cas de contamination d'un élève, inquiète les personnels. Qu'en est-il effectivement ?

2) Organisation de la reprise

- Dans quel cadre le plan de reprise départemental va-t-il être élaboré ? Le CTSD sera-t-il réuni pour le valider ?
- La circulaire du 4 mai précise qu'un "protocole sanitaire très strict [...] conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement". Quelle est la procédure pour que les personnels signalent l'impossibilité d'ouverture d'une école ou d'un établissement ? Cette question vaut pour le 11 mai mais également pour n'importe quel jour à venir où des éléments nouveaux apparaîtraient (manque de masques, personnel technique en nombre insuffisant, etc.)
- Dans le cas où la seule journée du 11 serait insuffisante pour préparer des conditions satisfaisantes de reprise, comment les écoles peuvent-elles bénéficier d'une deuxième journée de pré-reprise comme le prévoit la circulaire du 4 mai " en raison des circonstances locales à la demande des équipes pédagogiques" ?
- Le conseil d'école et le conseil d'administration sont-ils obligatoirement réunis avant toute reprise ?
- L'introduction des règles sanitaires implique-t-elle de modifier le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement ?
- L'ouverture d'une école ou d'un établissement est-elle validée par le conseiller de prévention académique ou le conseiller de prévention académique adjoint, ou la conseillère de prévention départementale, ou l'inspecteur santé sécurité au travail ?
- Quelle coordination existe-t-il entre l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales concernant les transports scolaires et les activités périscolaires ? Les efforts sanitaires faits dans les écoles et les établissements ne doivent pas être annihilés par l'organisation des transports scolaires et les activités périscolaires.

3) Aspects liés à l'enseignement et aux gestes professionnels des personnels

- L'accueil des enfants de soignants a montré la grande difficulté pour ne pas dire l'impossibilité de faire respecter la distanciation physique aux enfants les plus jeunes sur un temps long. L'ambiance va être particulièrement anxiogène pour les enfants de maternelle et leurs enseignants. Comment prévenir les risques psychosociaux liés à cette atmosphère ?
- Faudra-t-il signaler aux parents de manière systématique les manquements, y compris involontaires, de leurs enfants à cette distanciation ?
- Comment répondre à des manquements répétés d'un élève qui mettent en péril le protocole mis en place ?
- Comment garantir la sécurité sanitaire des AESH, particulièrement celle et ceux qui ont en charge un élève à handicap lourd ou avec des troubles de l'opposition ?
- Sera-t-il possible de distribuer des documents aux élèves présents ou de récupérer des travaux écrits ? Les protocoles ne mentionnent pas ces points.
- La période de confinement a montré que l'enseignement à distance était porteur de risques, en particulier psychosociaux (surmenage, etc.) La période qui s'ouvre va faire coexister deux formes d'enseignement. Comment faire pour ne pas aggraver ces risques en particulier pour les professeurs qui assurent une part de leur enseignement en classe et une part à distance, comme le prévoit la circulaire du 5 mai : "Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement, avec l'aide, le cas échéant, des autorités académiques."

4) Questions relatives à la situation des personnels

- Quelle est la procédure pour les personnels à risque, ou qui ont un proche à risque, ou qui sont concernés par une garde d'enfant ?
- Quelle attention particulière est portée aux personnels qui exercent sur plusieurs écoles ou établissements (RASED, postes fractionnés, postes partagés, remplaçants, etc.) ?